

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'Isle D'Abeau

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2017-37

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 3

Votants : 13

L'an deux mil dix sept

Le 16 novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 8 novembre 2017

OBJET : VERSEMENT COMPLEMENTAIRE AU S.I.V.U. DU GROUPE DU GROUPE SCOLAIRE POUR 2017

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY (arrivée 21h30), Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Michel PERRET donne pouvoir à J.M. DREVET, Maurice BONNET-PIRON donne pouvoir à S. GUILLAUD, Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à B. BESANÇON, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENT : Erwan BRACCHI

Bruno BESANÇON a été élu secrétaire de séance

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est versé au S.I.V.U. du Groupe Scolaire Culin-Tramolé une somme permettant d'équilibrer les comptes du S.I.V.U.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le calcul prévisionnel annuel du SIVU a été réactualisé, suite aux dépenses réalisées.

Il présente le nouveau calcul de répartition par commune. Le SIVU demande à la commune de Tramolé la somme de 2 399. 19 €.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la répartition proposée et en avoir délibéré, **avec 1 voix contre et 12 voix pour** :

ACCEPTE la demande du SIVU,

AUTORISE le Maire à effectuer le mandatement correspondant.

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Au registre sont les signatures